



Business Pôle Les Prés
22, rue Denis Papin
59650 Villeneuve d'Ascq

Association Diocésaine d'Arras

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Association Diocésaine d'Arras

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 103 rue d'Amiens 62008 Arras Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au conseil d'administration de l'Association Diocésaine d'Arras,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine d'Arras relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 3.3.1 « Changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note 3.1 « Principes et méthodes comptables généraux » expose le périmètre de ces comptes annuels et les règles et méthodes comptables, faisant référence aux textes réglementaires et aux recommandations comptables de la conférence des Evêques de France appliqués ;
- La note 4.1 « Legs et donations » décrivant les principes et méthodes comptables appliqués et la note 8.2 « Détail des legs, donations et assurances-vie » détaillant les produits et charges qui composent cet agrégat du compte de résultat ;
- Les notes 4.3.2 « Immobilisations financières » et 4.4.3.2. « Valeurs mobilières de placement » qui détaillent respectivement la provision pour dépréciation des avances en compte courant consenties à la SCI IDA et la provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement ;
- La note 4.8.2 « Engagement de subvenir aux besoins des prêtres aînés » décrivant la provision relative à cet engagement ;
- La note 5.5 « Contributions volontaires en nature » décrivant le fondement de l'absence de valorisation du bénévolat dans les comptes annuels.

Nous nous sommes assurés du caractère approprié des principes comptables appliqués.

Nous avons procédé à l'appréciation, sur la base des éléments disponibles à ce jour, des approches retenues par votre association pour estimer les provisions décrites en annexe. Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et nous sommes assurés de leur caractère raisonnable.

Nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes, notamment celles concernant l'évaluation :

- des actifs reçus par legs ou donations, des fonds reportés et des engagements hors bilan liés aux legs ou donations ;
- des fonds dédiés ;
- des provisions pour risques et charges ;
- de la provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement et des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Le rapport du contrôleur des comptes sur la situation financière de l'association ne nous ayant pas été communiqué, comme le prévoit l'article vingtième des statuts, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document.

En application de la loi, nous vous signalons que le non-établissement du rapport du contrôleur des comptes constitue une violation des dispositions statutaires telles que prévue à l'article vingtième des statuts.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'évêque en collaboration avec l'économe diocésain et le trésorier de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

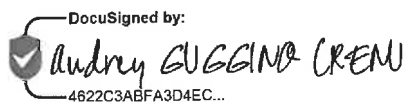
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Villeneuve d'Ascq, le 29 juin 2026

DocuSigned by:

4622C3ABFA3D4EC...

Audrey Guggino-Crenu

Associée

Comptes annuels

ASSOCIATION DIOCESAINE D'ARRAS

31/12/2025

Ce document contient 39 pages

ASSOCIATION DIOCESAINE D'ARRAS

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

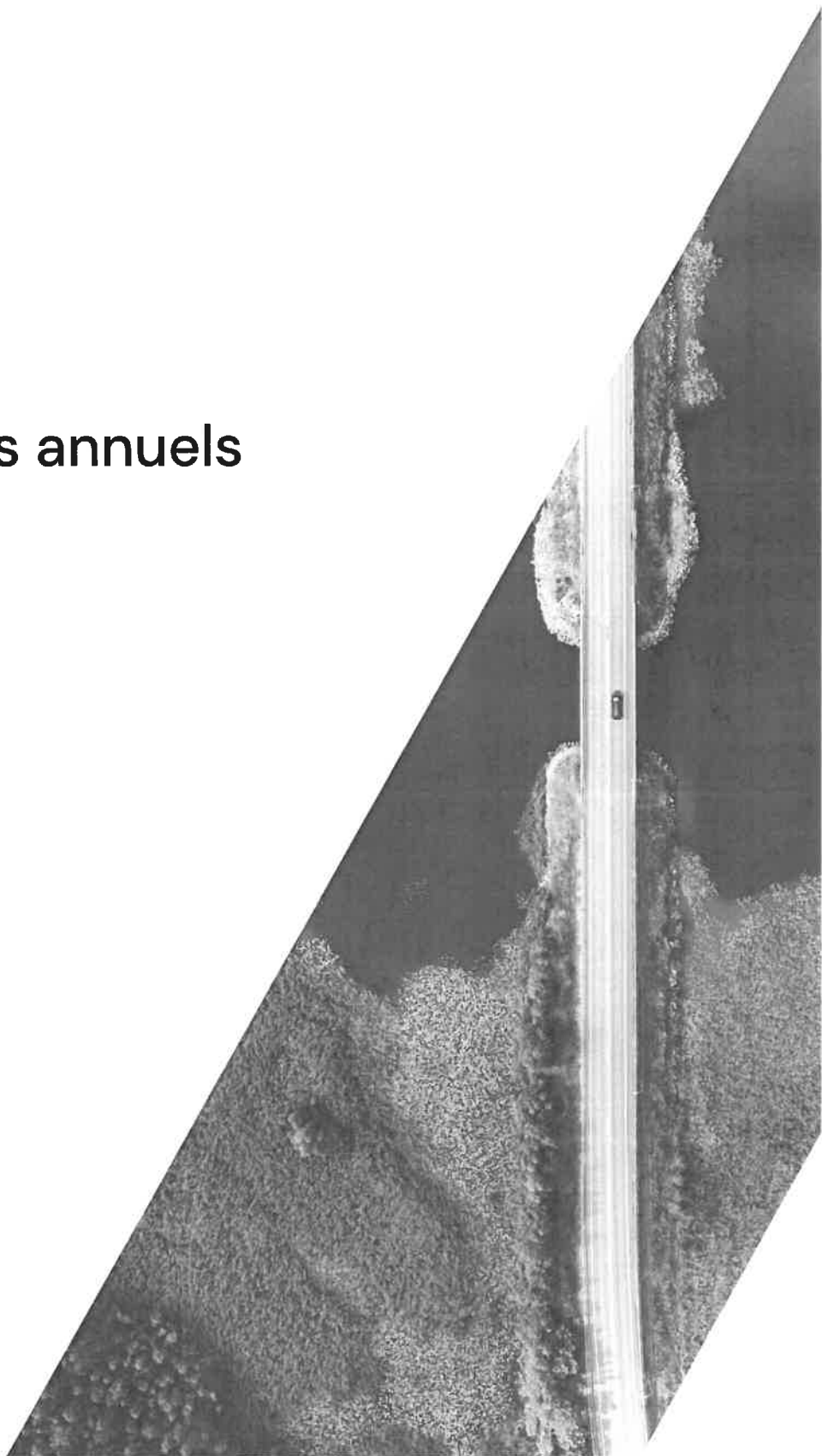
Sommaire

1	<i>Comptes annuels</i>	3
1.1	Bilan Actif	4
1.2	Bilan Passif	5
1.3	Compte de résultat	6
2	<i>Annexe</i>	8
2.1	ADA - 2025 12 - Annexe aux comptes annuels	9



ASSOCIATION DIOCESAINE D'ARRAS

Comptes annuels



ASSOCIATION DIOCESAINE D'ARRAS

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾ Immobilisations incorporelles en cours , avances et acomptes	114 931	114 931	
		TOTAL	114 931	114 931	
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage industriels Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	1 200 768 52 296 365 4 829 052 350 711	1 200 768 22 139 934 756 547 350 711	1 214 549 23 310 213 802 168 129 838
		TOTAL	58 676 898	34 228 936	25 456 769
		Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	165 385	4 027	204 639
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	6 400 668 904 261 989 11 920	6 400 536 846 132 058 11 920	150 591 224 261 10 768
		TOTAL	949 214	543 246	385 622
		Total (II)	59 906 429	34 891 141	26 047 030
	Actif circulant	Stocks et en cours	76 274	76 274	50 995
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres créances Charges constatées d'avance	128 461 274 446 432 636 193 353	36 322 92 139 193 353	230 878 820 158 359 177 118 203
		TOTAL	1 028 898	36 322	1 528 417
	Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus Disponibilités	36 613 366 6 017 859	1 382 834 6 017 859	35 811 644 6 395 898
		Total (III)	43 736 399	1 419 156	43 786 956
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		103 642 829	36 310 298	67 332 530	69 833 986
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	3 817 010	3 817 010
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves	33 262 510	33 262 510
	Report à nouveau	12 216 162	9 630 335
	Excédent ou déficit de l'exercice	-1 208 768	2 585 827
	Situation nette (sous-total)	48 086 914	49 295 683
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total (I)		48 086 914	49 295 683
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	440 014	1 023 897
	Fonds dédiés	1 969 781	1 981 371
	Total (II)	2 409 796	3 005 268
Provisions	Provisions pour risques	2 590 371	2 787 676
	Provisions pour charges		
	Total (III)	2 590 371	2 787 676
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	5 818 094	6 450 410
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	471 938	583 221
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	603 389	454 425
	Dettes des legs ou donations	1 178	1 898
	Dettes fiscales et sociales	503 164	421 297
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17 700	50 677
	Autres dettes	6 822 505	6 772 796
	Produits constatés d'avance	7 476	10 631
Total (IV)		14 245 448	14 745 358
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		67 332 530	69 833 986
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	187	49 906
	(2) Dont emprunts participatifs		

ASSOCIATION DIOCESAINE D'ARRAS

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	295 781	303 432
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	3 712 418	3 092 188
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	55 812	57 343
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public	7 426 179	6 369 060
	<i>Dons manuels</i>	5 358 323	5 315 804
	<i>Mécénats</i>		
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	2 067 855	1 053 255
	Contributions financières	105 074	211 358
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	250 436	686 393
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 216 109	
	Utilisations des fonds dédiés	144 879	142 544
	Autres produits	2 630 359	3 111 711
Total des produits d'exploitation (I)		15 837 052	13 974 033
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	283 739	306 373
	Variation de stocks	-25 279	-6 012
	Autres achats et charges externes	8 189 433	7 757 171
	Aides financières	2 148 892	1 563 801
	Impôts, taxes et versements assimilés	501 533	522 680
	Salaires	2 031 801	2 140 122
	Cotisations sociales	1 336 136	1 217 289
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 717 598	1 773 868
	Dotations aux provisions	59 865	67 375
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	372 678	
	Reports en fonds dédiés	133 861	503 527
	Autres charges	265 189	263 551
	Total des charges d'exploitation (II)	17 015 449	16 109 747
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-1 178 396	-2 135 714
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	202 671	3 161
	Autres intérêts et produits assimilés	215 793	282 034
	Reprises sur dépréciations et provisions		607 745
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	660 991	2 014 366
Total des produits financiers (III)		1 079 457	2 907 308
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	923 023	523 733
	Intérêts et charges assimilées	49 852	60 117
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	1 787	142 974
Total des charges financières (IV)		974 663	726 825
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		104 793	2 180 483
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		-1 073 603	44 769



Compte de résultat

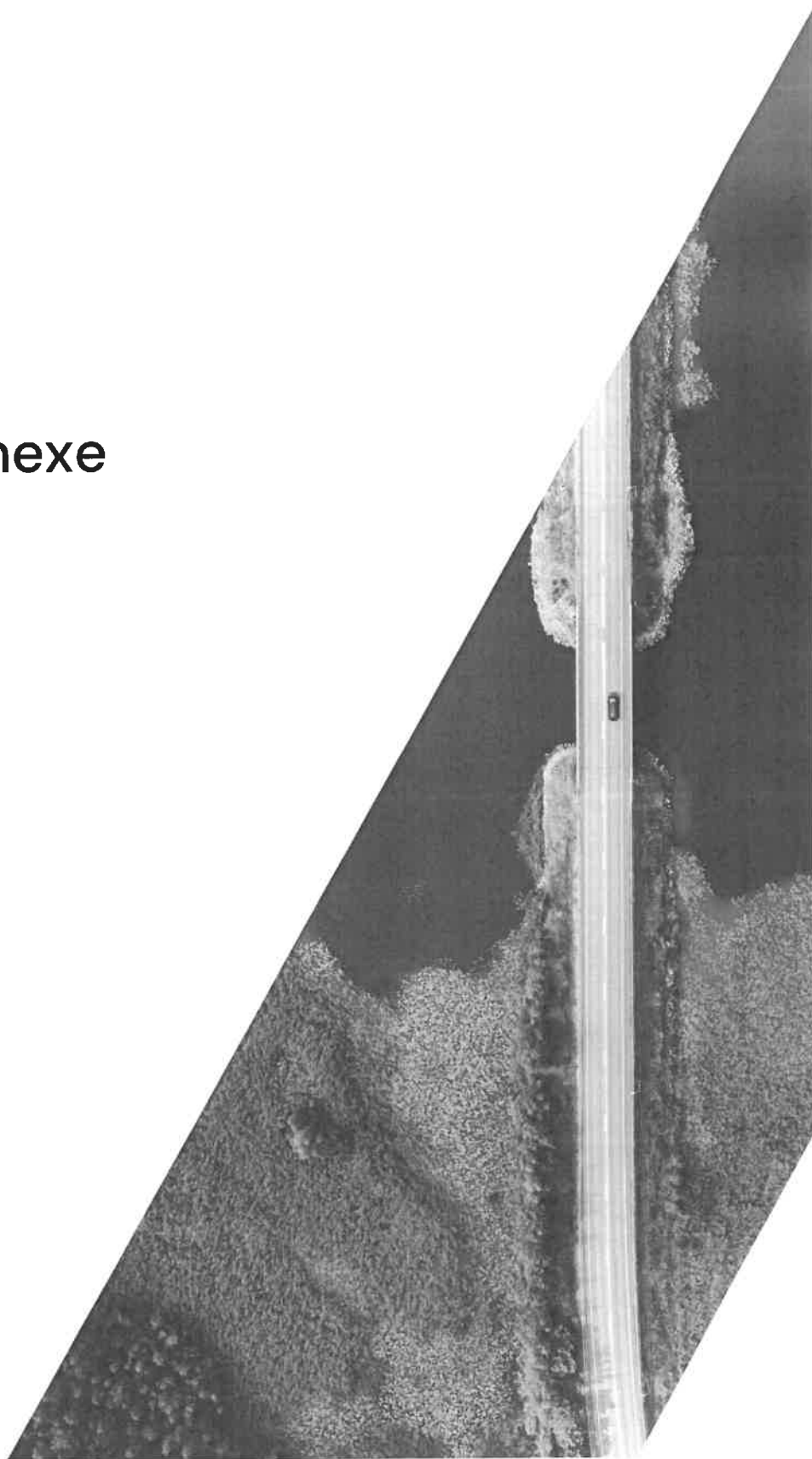
ASSOCIATION DIOCESAINE D'ARRAS

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V)	Total		3 025 243
Charges exceptionnelles (VI)	Total		385 128
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			2 640 114
Participation des salariés aux résultats	(VII)		
Impôts sur les bénéfices	(VIII)	135 165	99 056
Total des produits (I + III + V)		16 916 509	19 906 585
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		18 125 278	17 320 757
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-1 208 768	2 585 827
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL			



ASSOCIATION DIOCESAINE D'ARRAS

Annexe





Association Diocésaine d'Arras

**Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

Table des matières

1	Présentation de l'association et ses activités	3
1.1	Objet social	3
1.2	Nature et périmètre des activités réalisées	3
1.3	Description des moyens mis en œuvre	3
2	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	4
2.1	Faits caractéristiques de l'exercice	4
2.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	4
3	Principes et méthodes comptables	5
3.1	Principes généraux	5
3.1.1	Changement de méthode comptable	5
3.1.2	Changements d'estimation	7
3.1.3	Corrections d'erreurs	7
3.2	Dérogations	5
3.3	Principales méthodes comptables	5
4	Informations relatives aux postes du bilan	8
4.1	Legs et donations	8
4.2	Assurance vie	8
4.3	Actif immobilisé	8
4.3.1	État de l'actif immobilisé (brut)	10
4.3.2	Immobilisations financières	10
4.3.3	Amortissements de l'actif immobilisé	11
4.3.4	Dépréciations de l'actif immobilisé	13
4.4	Actif circulant	13
4.4.1	Stocks et en cours	13
4.4.2	Créances, dont reçues par legs ou donations	13
4.4.3	Précisions sur d'autres postes d'actif	14
4.4.4	Dépréciations de l'actif circulant	15
4.5	Fonds propres	16
4.5.1	Tableau de variation des Fonds propres	16
4.5.2	Réserves, statutaires ou contractuelles, autres, pour projet de l'entité.	16
4.5.3	Subventions d'investissement	16
4.6	Fonds reportés liés aux legs et donations	17
4.7	Fonds dédiés	17

4.8	Tableaux de variation des provisions pour risques et charges	17
4.8.1	Engagements de retraite	18
4.8.2	Engagement de subvenir aux besoins des prêtres aînés	18
4.8.3	Autres provisions pour risques et charges	19
4.9	Dettes	20
4.9.1	Emprunts et autres dettes assimilés	20
4.9.2	Précisions sur d'autres postes de passif	20
5	Informations relatives au Compte de résultat	21
5.1	Ventes de biens et services par activité ou établissement	21
5.2	Détail des autres produits	21
5.3	Résultat financier	22
5.4	Résultat exceptionnel	22
5.5	Contributions et charges des contributions, volontaires en nature	23
5.6	Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat	23
5.6.1	Produits à recevoir	23
5.6.2	Charges à payer	24
5.6.3	Honoraires des commissaires aux comptes	24
6	Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants	25
6.1	Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)	25
7	Informations relatives à l'effectif	26
8	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	27
8.1	Engagements financiers donnés et reçus	27
8.1.1	Engagements donnés	27
8.1.2	Engagements reçus	29
8.2	Détail des legs, donations et assurances-vie	30

1 Présentation de l'association et ses activités

1.1 *Objet social*

L'Association Diocésaine d'Arras a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique sous l'autorité de l'évêque en communion avec le Saint-Siège et conformément à la constitution de l'Eglise catholique. Son fonctionnement est en conformité avec les lois canoniques.

1.2 *Nature et périmètre des activités réalisées*

L'Association Diocésaine d'Arras se propose en particulier les objets suivants :

- L'acquisition, la location ou l'administration des édifices qu'elle juge opportun d'avoir à sa disposition ;
- L'acquisition, la location et l'administration des immeubles destinés au logement de l'Evêque, des bureaux de l'Evêque, des curés et des vicaires, ainsi que des prêtres aînés ou infirmes ; pourvoir au traitement d'activité et, éventuellement, de retraite des ecclésiastiques occupés au ministère par nomination de l'autorité compétente, ainsi qu'aux honoraires dus aux prédicateurs et aux salaires des employés d'Eglise.

1.3 *Description des moyens mis en œuvre*

Les ressources de l'association sont :

- 1) les cotisations de ses membres ;
- 2) les produits des troncs ainsi que des quêtes et collectes autorisées par l'Evêque pour les besoins de l'association ;
- 3) les revenus des fondations pour cérémonies et services religieux ;
- 4) dans les églises dont l'association a la propriété, l'administration ou la jouissance, les rétributions ou offrandes, notamment à l'occasion des cérémonies et services religieux ;
- 5) le revenu de ses biens meubles et immeubles, ;
- 6) les produits des dons et legs et généralement toutes les ressources qui ne sont pas interdites par la loi.

Enfin, la plupart des lieux de Culte font l'objet d'une affectation perpétuelle à l'Evêque ou aux Curés pour l'exercice du culte. L'Association Diocésaine reste néanmoins propriétaire de quelques lieux de Culte dont elle assume l'entretien.

2 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

2.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2025 a été marqué par les faits significatifs suivants :

- Le résultat net de l'Association Diocésaine d'Arras est en diminution de 3 794 595 € pour s'établir à - 1 208 768 € qui s'explique par :
 - o Des ventes de plusieurs bâtiments en 2024 pour une plus-value globale de 2 090 368 €, contre des cessions en 2025 dégageant une plus-value globale de 843 431 € en 2025 soit un impact sur le résultat de - 1 246 937 €.
 - o Un résultat financier qui se dégrade et passe de 2 180 483 € à 104 793 € soit une baisse de 2 075 690 €. Cela s'explique par les importants mouvements réalisés en 2024 qui avaient engendré de fortes plus-values de cession et à l'inverse par d'importantes dépréciations constatées à la clôture 2025.
- Le produit net relatif aux legs et assurance vie est en progression de 1 014 600 €

2.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait significatif postérieur à la clôture et pouvant avoir un impact sur les comptes n'a été identifié.

3 Principes et méthodes comptables

3.1 Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général et de ses règlements modificatifs.

Les comptes annuels résultent de la combinaison du siège, de 33 services diocésains, 9 doyennés et 88 paroisses.

3.2 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

3.3 Principales méthodes comptables

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent la méthode « de référence » suivante qualifiée ainsi par le règlement 2014-03 :

- Le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1 du règlement ;

Les comptes présentés n'appliquent aucune des méthodes « optionnelles » parmi celles proposées par le règlement 2014-03.

3.3.1 Changement de réglementation comptable

La première application du règlement ANC 2022-06 constitue un changement de méthode comptable.

3.3.1.1 Première application du règlement ANC 2022-06

Les règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation :

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03.

/ Au niveau du compte de résultat :

- Les transferts de charges précédemment comptabilisés en 2024 en produits d'exploitation continuent d'être présentés dans la colonne N-1 sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ». Leur montant global s'élève à 523 571 € et concerne les opérations suivantes :

- Remboursements de charges de personnel pour 69 387 €
- Refacturations de charges pour 237 547 €
- Indemnités d'assurance reçues pour 62 883 €
- Avantages en nature provenant des écritures de paie pour 153 755 €

Suite à la suppression de la technique du transfert de charges en 2025, les opérations précédemment comptabilisées en transfert de charges sont maintenant comptabilisées en 2025 dans les comptes et postes suivants du compte de résultat :

- Remboursements de charges de personnel et avantages en nature sont comptabilisés en 2025 au compte 649 « Remboursements de charges de personnel » donc directement en déduction du poste « Salaires » pour un montant de 136 772€
- Refacturations de charges sont comptabilisés en 2025 au crédit des comptes de charges par nature dans le poste « Autres achats et charge externes »
- Indemnités d'assurance reçues sont comptabilisés en 2025 pour un montant de 7 575 € au compte 7587 « Indemnités d'assurance » dans le poste « Autres produits »

- Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment présentés en produits exceptionnels sur la ligne « opérations en capital » sont regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « Produits exceptionnels » pour un montant de 2 311 800 €.

Les produits de cession des éléments d'actif cédés sont en 2025 comptabilisés en résultat d'exploitation sur la ligne « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » pour un montant de 1 216 109 €.

Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment présentés en charges exceptionnelles sur la ligne « opérations en capital » sont regroupées dans la colonne N-1 sur la ligne « Charges exceptionnelles » pour un montant de 221 432 €.

Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés sont en 2025 comptabilisées en résultat d'exploitation sur la ligne « Valeurs comptables des d'immobilisations incorporelles et corporelles cédées » pour un montant de 372 678 €.

/ Au niveau du bilan

- Les immobilisations corporelles en cours comptabilisées en 2024 sur la ligne « Immobilisations corporelles en cours » pour un montant de 80 841 € et les avances et acomptes comptabilisées en 2024 sur la ligne « avances et acomptes » pour un montant de 48 997 € sont regroupées dans la colonne N-1 sur la ligne « Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes » pour un montant de 129 838 €. En 2025, les immobilisations corporelles en cours comptabilisées sur cette ligne s'élèvent à 263 047 €.
- Les charges constatées d'avance s'élevaient à 118 203 € au titre de 2024 et étaient présentées sur une ligne séparée de l'actif. Dans la colonne N-1 les charges constatées d'avance ont été reclassées dans la rubrique « Créances ».

Les charges constatées d'avance au titre de 2025 s'élèvent à 193 353 € sont présentées dans la rubrique « Créances ».

3.3.2 *Changements d'estimation*

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

3.3.3 *Corrections d'erreurs*

Aucune correction d'erreurs n'a été constatée par notre entité sur l'exercice.

4 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

4.1 Legs et donations

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

En l'absence de conditions suspensives, les biens, créances et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée à la levée de la condition suspensive.

Pratiquement, pour les legs universels sans héritiers réservataires la comptabilisation est constatée à la date d'acceptation du legs par le conseil d'administration.

Pour toutes les autres formes de legs, la comptabilisation est constatée à la demande d'acte de délivrance par l'entité ou à défaut à la délivrance effective du bien.

La partie non dénouée du legs à la clôture de l'exercice est inscrite en fonds reportés.

Par principe, si au moment de l'acceptation du legs, il n'est pas formalisé une décision d'affectation du bien immeuble ou du bien meuble à l'objet de l'association, le bien est comptabilisé en "24-Biens destinés à être cédés".

4.2 Assurance vie

Les assurances vie sont comptabilisées à l'encaissement conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06.

4.3 Actif immobilisé

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Un composant séparé, qui n'a pas été identifié à l'origine, l'est ultérieurement si les conditions de comptabilisation prévues aux articles 212-1, 212-2 et 214-9 du règlement 2014-03 sont réunies, y compris pour les dépenses d'entretien.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 4.3.3.1

4.3.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brute début	Augmentations	Diminutions (C)		Valeur brute fin
		(A)	(B)	Sorties	Virements	(D)
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement et de développement					
	Fonds commercial					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	114 931 €				114 931 €
Total I		114 931 €				114 931 €
Immobilisations corporelles	Terrains	1 214 549 €		13 780 €		1 200 769 €
	Constructions sur sol propre	50 918 018 €	649 987 €	922 691 €		50 645 314 €
	Constructions sur sol d'autrui	1 651 052 €				1 651 052 €
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	91 291 €	4 440 €			95 731 €
	Installations générales, agencements aménagements divers	1 261 459 €	61 771 €	8 544 €		1 314 685 €
	Matériel de transport	39 518 €				39 518 €
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 235 829 €	144 399 €	1 110 €		3 379 118 €
	Immobilisations corporelles en cours	80 841 €	305 984 €	123 779 €		263 047 €
	Avances et acomptes	48 997 €	87 664 €	48 997 €		87 664 €
Biens reçus par legs ou donation (I)		204 639 €	385 777 €	425 031 €		165 385 €
Total II		58 746 193 €	1 640 023 €	1 543 932 €		58 842 284 €
Immobilisations financières	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations	673 502 €	33 240 €	31 437 €		675 304 €
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	235 030 €	110 099 €	71 219 €		273 910 €
Total III		908 532 €	143 339 €	102 656 €		949 215 €
Total général		59 769 656 €	1 783 361 €	1 646 588 €		59 906 430 €

4.3.2 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

4.3.2.1 SCI IDA

Les titres de participation détenus et créances rattachées correspondent à :

- Des titres de participation de la SCI IDA de 6 400 € ;
- Des créances rattachées à la participation de la SCI IDA de 668 904 €.

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par l'association et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
				Brute	Nette				
SCI IDA	6 500 €	-523 010 €	98%	6 400 €		668 904 €		92 666 €	-20 336 €
				6 400 €					

Compte tenu de la situation nette de cette SCI, les titres sont dépréciés à 100 % et la créance à hauteur de 536 846 €, soit une dépréciation totale de 543 246 €.

4.3.2.2 Prêts consentis aux prêtres

Les prêts sont composés de prêts consentis aux prêtres pour 261 898 €.

4.3.3 Amortissements de l'actif immobilisé

	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations :	Diminutions :	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	114 931 €			114 931 €
Immobilisations incorporelles	114 931 €			114 931 €
Terrains				
Constructions sur sol propre	27 989 053 €	1 418 961 €	564 817 €	28 843 197 €
Constructions sur sol d'autrui	1 269 803 €	43 431 €		1 313 234 €
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	69 177 €	4 191 €		73 368 €
Installations générales, agencements aménagements divers	1 080 941 €	66 149 €	8 544 €	1 138 546 €
Matériel de transport	39 518 €			39 518 €
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 636 292 €	184 867 €	85 €	2 821 073 €
Autres immobilisations corporelles - Divers				
Immobilisations corporelles	33 084 784 €	1 717 598 €	573 446 €	34 228 936 €
Total	33 199 715 €	1 717 598 €	573 446 €	34 343 867 €

4.3.3.1 Modalités d'amortissements

	Mode	Durée
Gros œuvre	Linéaire	50 à 75 ans
Toiture, couverture	Linéaire	30 ans
Chauffage, électricité	Linéaire	15 ans
Peinture et aménagements intérieurs	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriels	Linéaire	5 à 10 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers dont matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

En ce qui concerne l'ensemble immobilier situé à Saint Martin Boulogne reçu en donation en décembre 2023 pour 850 000 €, la part représentative de la construction soit 765 000 € compte tenu de la nature de son utilisation ne fait pas l'objet d'un amortissement. Pour mémoire une partie prépondérante de cet actif est donné en bail emphytéotique à l'association Stella Maris – Village Saint Joseph.

4.3.4 Dépréciations de l'actif immobilisé

Dépréciation	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Incorporelles				-
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donation		4 028 €		4 028 €
Immobilisations financières	522 910 €	20 336 €		543 246 €
TOTAL	522 910 €	24 364 €		547 274 €
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		4 028 €		
Financières		20 336 €		
Exceptionnelles				

4.4 Actif circulant

4.4.1 Stocks et en cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Le stock s'élève à 76 274 € à la clôture et est composé de fournitures et de consommables utilisés durant les cérémonies religieuses.

4.4.2 Créances, dont reçues par legs ou donations

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES CREANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	668 904 €		668 904 €
	Prêts	261 990 €	57 070 €	204 920 €
	Autres immobilisations financières	11 921 €		11 921 €
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances clients et comptes rattachés	128 462 €	92 139 €	36 322 €
	Créances reçues par legs ou donations	274 447 €	274 447 €	
	Autres créances	432 637 €	432 637 €	
	Charges constatées d'avance	193 353 €	193 353 €	
TOTAUX		1 971 713 €	1 049 646 €	922 067 €

4.4.3 Précisions sur d'autres postes d'actif

4.4.3.1 Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	193 353 €		
Total	193 353 €		

4.4.3.2 Valeurs mobilières de placement

Les VMP et les titres immobilisés sont évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

A la clôture de l'exercice, les placements financiers sont valorisés à :

Portefeuille	Valeur comptable à la clôture	Valorisation à la clôture	Plus-value latente	Moins-value latente
Société Générale	7 633 939	8 870 598	1 236 658	-
Caisse d'Epargne	-			-
Credit Mutuel	16 953 310	16 789 021	1 025 502	1 189 791
Crédit Agricole	2 421 699	2 526 308	104 609	
AEW	667 625	574 000		93 625
BNP	1 525 166	1 442 836	17 089	99 418
ORADEA VIE	1 000 000	1 019 299	19 299	
Total	30 201 738	31 222 061	2 403 157	1 382 835

4.4.4 Dépréciations de l'actif circulant

Dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
Créances	29 589 €	36 322 €	29 589 €	36 322 €
Valeurs mobilières de placement	480 147 €	902 687 €		1 382 835 €
TOTAL	509 736 €	939 010 €	29 589 €	1 419 157 €
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		36 322 €	29 589 €	
Financières		902 687 €		
Exceptionnelles				

4.5 *Fonds propres*

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit ». L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

4.5.1 *Tableau de variation des Fonds propres*

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	3 817 010 €				3 817 010 €
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	33 262 511 €				33 262 511 €
Report à nouveau	9 630 335 €	2 585 828 €			12 216 163 €
Excédent ou déficit de l'exercice	2 585 828 €	-2 585 828 €	-1 208 769 €		-1 208 769 €
Situation nette	49 295 684 €		-1 208 769 €		48 086 915 €
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	49 295 684 €		-1 208 769 €		48 086 915 €

4.5.2 *Réserves, statutaires ou contractuelles, autres, pour projet de l'entité.*

4.5.2.1 *Réserves pour projet de l'entité*

Le « projet de l'entité », est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'entité pour réaliser l'objet social rappelé en première partie de cette Annexe.

4.5.3 *Subventions d'investissement*

Néant

4.6 Fonds reportés liés aux legs et donations

Les fonds sont dits « reportés » et comptabilisés en charge « reports en fonds reportés » quand l'entité n'a pas encore encaissé ou transféré à la clôture les montants correspondants, comptabilisé en produits d'exploitation au cours de l'exercice.

Situations Ressources	Montant à l'ouverture de l'exercice	Report (Augmentation)	Utilisation (Diminution)	A la clôture de l'exercice
Legs et donations	1 023 898 €	302 153 €	886 036 €	440 015 €
Donations temporaires d'usufruit				
Total	1 023 898 €	302 153 €	886 036 €	440 015 €

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation, avec pour contrepartie le compte « utilisation de fonds reportés » dans les Produits au compte de résultat.

4.7 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectée par des tiers financeurs à des projets définis qui n'ont pas pu être réalisés à la clôture de l'exercice.

	A l'ouverture de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice			Transfert	A la clôture de l'exercice	Dont fonds dédiés sans dépenses au cours des deux derniers exercices
		Reports	Utilisation	Utilisation Dont remboursement			
Service des vocations	10 089 €		10 089 €				
Campagne des séminaires	203 793 €	70 067 €	43 665 €			230 195 €	
CD Aumônerie des prêtres	30 654 €					30 654 €	30 654 €
Tables Ouvertes	1 461 €					1 461 €	1 461 €
Travaux Eglise	7 009 €				-571 €	6 438 €	6 438 €
Collectes travaux	635 431 €	58 874 €	75 358 €			618 948 €	
Orgues	869 €					869 €	869 €
Sous-total	889 306 €	128 941 €	129 112 €		-571 €	888 565 €	39 422 €
Remplacement chaises	34 578 €					34 578 €	34 578 €
Travaux Eglise	897 244 €		14 455 €		1 134 €	883 923 €	596 033 €
Messes	160 243 €	4 920 €	1 314 €		-1 134 €	162 715 €	7 380 €
Sous-total	1 092 065 €	4 920 €	15 769 €			1 081 216 €	637 991 €
TOTAL	1 981 371 €	133 861 €	144 880 €		-571 €	1 969 782 €	677 414 €

4.8 Tableaux de variation des provisions pour risques et charges

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Variation des provisions	A l'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	A la clôture
Pensions des prêtres aînés	2 386 050 €		207 123 €	2 178 927 €
Indemnité de départ en retraite	298 565 €	23 543 €	5 764 €	316 344 €
Autres provisions pour risques et charges	103 061 €		7 961 €	95 100 €
Total	2 787 676 €	23 543 €	220 847 €	2 590 371 €
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		23 543 €	220 847 €	
Financières				
Exceptionnelles				

4.8.1 Engagements de retraite

Le statut du personnel laïc de l'Eglise en France prévoit des indemnités de fin de carrière. Aucun autre accord particulier n'a été signé. Néanmoins au regard des récentes évolutions législatives, nous avons retenu comme valeur de référence, l'indemnité légale plus favorable aux salariés. La provision est calculée selon une méthode actuarielle en fonction de l'ancienneté et des droits acquis au jour du départ à la retraite et sur la base des effectifs de la Curie, étant considéré que les engagements retraite des salariés des paroisses ne présentaient aucun caractère significatif.

L'indemnité de départ en retraite a été calculée conformément à la méthode prospective selon les paramètres suivants :

- Taux d'actualisation financière : 3,98% ;
- Taux de charges patronales : 45 % ;
- Taux d'évolution salariale : 1,5 % ;
- Âge de départ en retraite : 64 ans ;

Libellé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Indemnité de départ en retraite	298 565 €	23 543 €	5 764 €	316 344 €

4.8.2 Engagement de subvenir aux besoins des prêtres aînés

A compter de l'Ordination, le diocèse s'engage à subvenir aux besoins matériels du prêtre jusqu'à son décès. Considérant un âge moyen de cessation d'activité à 75 ans, généralement matérialisé par le non-renouvellement d'une lettre de mission, il a été constaté une "provision pour prêtres aînés". Sur la base du coût moyen d'un prêtre retiré pour l'Association Diocésaine, il est estimé la charge future du Diocèse. Ce coût futur est provisionné annuellement en fonction de l'espérance de vie de chaque prêtre et de son nombre d'année d'activité.



Pour une meilleure appréciation du coût moyen des prêtres aînés et linéariser la variation du coût du foyer, il est appliqué depuis l'exercice clos au 31/12/2015 un coût moyen sur les 3 derniers exercices.

Libellé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Pension des prêtres aînés	2 386 050 €		207 123 €	2 178 927 €

Au 31 décembre 2025, nous dénombrons 76 prêtres aînés contre 75 prêtres aînés au 31 décembre 2024.

4.8.3 *Autres provisions pour risques et charges*

4.8.3.1 Provision situation nette négative AGAPA

Les autres provisions pour risques et charges sont composées de la provision de la situation nette négative de l'association AGAPA.

4.8.3.2 Autres provisions

Néant

4.9 Dettes

4.9.1 Emprunts et autres dettes assimilés

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :	5 818 095 €	3 050 645 €	2 000 976 €	766 473 €
- A 1 an max à l'origine	2 554 644 €	2 554 644 €		
- A + d'1 à l'origine	3 263 451 €	496 001 €	2 000 976 €	766 473 €
Emprunts et dettes financières diverses (*) (**)	471 938 €	992 €		470 946 €
Fournisseurs et comptes rattachés	603 389 €	603 389 €		
Dettes des legs ou donations	1 179 €	1 179 €		
Dettes fiscales et sociales	503 164 €	503 164 €		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17 701 €	17 701 €		
Autres dettes (***)	6 822 506 €	6 822 506 €		
Produits constatés d'avance	7 476 €	7 476 €		
TOTAL	14 245 448 €	11 007 053 €	2 000 976 €	1 237 419 €

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice :

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice : 602 861 €

(**) Dont envers les associés :

(***) Autres dettes :

Dont offrandes de messes : 6 483 564 €

Dont dépôts : 67 434 €

Dont charges à payer : 76 547 €

Il est à noter que le poste « Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit a 1 an maximum à l'origine » intègre le solde du compte pivot avec le Crédit Agricole relatif à des opérations de placement avec la trésorerie disponible soit 2 554 457 € au 31 décembre 2025 contre 2 553 866 € au 31 décembre 2024.

4.9.2 Précisions sur d'autres postes de passif

4.9.2.1 Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits financiers	Produits exceptionnels
Produits constatés d'avance	7 476 €		
TOTAL	7 476 €		

5 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés
- Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

5.1 Ventes de biens et services par activité ou établissement

Secteur d'activité	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
Pélerinages	1 528 648 €	1 029 805 €	498 844 €
Abonnements	246 077 €	256 586 €	-10 508 €
Offrandes de cierges	825 627 €	758 262 €	67 365 €
Revenus des immeubles	384 203 €	303 726 €	80 477 €
Autres ventes et prestations	1 023 645 €	1 047 243 €	-23 598 €
Total	4 008 200 €	3 395 621 €	612 579 €

5.2 Détail des autres produits

Détail des autres produits	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
Casuel	744 797 €	769 404 €	-24 607 €
Services religieux	1 550 521 €	1 615 628 €	-65 107 €
Deuxième quête	11 871 €	504 158 €	-492 286 €
Divers	323 170 €	362 522 €	-39 352 €
Total	2 630 360 €	3 251 712 €	-621 352 €

5.3 *Résultat financier*

	Exercice 2025	Exercice 2024
Produits des prêts	3 480 €	3 973 €
Produits des placements financiers	414 985 €	281 223 €
Reprises de provisions sur produits financiers et prêts		607 746 €
Plus-values sur cessions de VMP	660 992 €	2 014 367 €
Total des produits financiers	1 079 457 €	2 907 309 €
Provisions sur produits financiers et prêts	923 023 €	523 733 €
Intérêts et charges assimilées	49 852 €	60 117 €
Moins-values sur cessions de VMP	1 788 €	142 975 €
Total des charges financières	974 664 €	726 825 €
Résultat financier	104 794 €	2 180 483 €

5.4 *Résultat exceptionnel*

	Exercice 2025	Exercice 2024
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		713 443 €
Total des produits exceptionnels		713 443 €
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		163 697 €
Total des charges exceptionnelles		163 697 €
Résultat exceptionnel hors cessions des éléments d'actifs		549 747 €

Les produits de cessions d'actifs et les valeurs nettes comptables présentés en résultat exceptionnel en 2024 et présentés en 2025 dans le résultat d'exploitation sont les suivants :

	Exercice 2025	Exercice 2024
Produits des cessions d'éléments d'actif	1 216 110 €	2 311 800 €
Total des produits des cessions d'actifs	1 216 110 €	2 311 800 €
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	372 679 €	221 432 €
Total des charges des cessions d'actifs	372 679 €	221 432 €
Résultat lié aux cessions d'actifs	843 431 €	2 090 368 €

5.5 Contributions et charges des contributions, volontaires en nature

Selon les dispositions de l'article 211-2 du nouveau règlement 2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels dans la compréhension de l'activité de l'entité,
- L'entité est en mesure de recenser et valoriser les contributions volontaires en nature.

Au cas particulier, l'entité considère que les missions bénévoles réalisées en Eglise résultent du statut de baptisés qu'elles ne font que traduire en actes. En conséquence, le recensement et la valorisation de ces missions bénévoles dans les comptes ne sont pas compatibles avec ce statut.

5.6 Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat

5.6.1 Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTERETS COURUS	
Valeurs mobilières de placement	331 316 €
Disponibilités	
AUTRES PRODUITS	
Usagers – Produits non encore facturés	1 294 €
Rabais, remises, ristournes à recevoir	
Organismes sociaux	643 €
Divers	619 €
TOTAL	333 872 €

5.6.2 Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	127 459 €
Charges sociales et fiscales provisionnées	62 247 €
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	141 608 €
Intérêts courus	
Charges sociales à payer	4 507 €
Divers	76 547 €
TOTAL	412 367 €

5.6.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Libellés	Montant
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	24 720 €
Au titre de missions complémentaires	
TOTAL	24 720 €



Association Diocésaine d'Arras
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025
Montants exprimés en EUR
Rydge Conseil

6 Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants

6.1 *Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)*

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés n'est pas fournie car elle aboutirait à faire état de rémunérations individualisées.

7 Informations relatives à l'effectif

L'effectif présent à la clôture se décompose ainsi, par catégorie :

Libellés	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total
Cadres	3	3	6
Employés	8	25	33
Autres			
TOTAL	11	28	39

L'effectif équivalent temps plein à la clôture se décompose ainsi :

Libellés	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total
Effectif équivalent (temps plein)	9,21	24,22	33,43

L'AGAPA met à la disposition de l'Association Diocésaine 42 personnes représentant 37.05 ETP pour 2025.

8 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

8.1 Engagements financiers donnés et reçus

8.1.1 Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Nantissement des parts FCP St Omer pour 50% de 2 000 K€ 01/02/2030	1 000 000 €
Nantissement des parts FCP St Omer pour 50% de 1 000 K€ 01/02/2030	500 000 €
Total avals et cautions	1 500 000 €
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Messe sur legs à recevoir et mentionnés en engagements reçus	
Total autres engagements donnés	
Total	1 500 000 €

Baux emphytéotiques :

- avec l'association Patronage Saint Michel concernant une salle dite "de Bonnival" située à Saint Laurent Blangy au 10 rue Laurent Gers pour une durée de 30 ans (du 01/01/2011 au 31/12/2040) contre une redevance de 1 € et l'engagement de réhabiliter cette salle.

- avec la commune Hesdigneul Les Bethune, le 11 juillet 2012, l'Association Diocésaine d'Arras a signé un bail emphytéotique concernant un ensemble immobilier situé à Hesdigneul Les Bethune au 7 rue de l'église pour une durée de 20 ans contre une redevance de 1 300 € et l'engagement de gérer l'occupation de l'immeuble.

- avec l'Association Notre Maison, le Conseil d'Administration du 13 juin 2017 consent un bail emphytéotique d'un ensemble immobilier sis 1-3-5 rue de Croy à Calais pour une durée de 30 ans au profit de cette association pour un loyer annuel de 1 €.

Commodat :

- avec l'OGEC de l'ESP de Bapaume, le 5 novembre 2012, l'Association Diocésaine d'Arras a signé un commodat pour la mise à disposition de 2 garages à Bapaume pour une durée de 10 ans. Ce commodat est renouvelé par tacite reconduction par périodes d'un an.

Dévolution du patrimoine :

L'association gestionnaire de Biens d'Eglise à Saint-Martin-au-Laërt s'est dissoute et a validé une dévolution de patrimoine au profit de l'Association Diocésaine d'Arras. Afin de respecter la volonté des membres de cette association, les fonds issus de cette dévolution, soit 47 580 € seront affectés à la paroisse St Benoît en Morinie pour les frais de réhabilitation du mobilier de l'église de St-Martin-au-Laërt après attaque du mûr.

L'association Sainte Thérèse s'est dissoute et a validé une dévolution de patrimoine au profit de l'Association Diocésaine d'Arras. Afin de respecter la volonté des membres de cette

association, les fonds issus de cette dévolution, soit 288 547 € ont été affectés sur le compte C.E.A.D.A de la paroisse Saint Pierre en Boulonnais.

La société d'éducation populaire Sainte Ame s'est dissoute et a validé une dévolution de patrimoine au profit de l'Association Diocésaine d'Arras. Cette dévolution se traduit par le transfert de propriété d'une maison individuelle située à Liévin, 133 bis rue Germain Delebecque pour une valeur de 97 000 €.

L'association des Œuvres Paroissiales Saint Pierre s'est dissoute et a validé une dévolution de patrimoine au profit de l'Association Diocésaine d'Arras. Cette dévolution se traduit par le transfert de propriété d'un immeuble sis à Aire Sur la Lys pour une valeur de 350 000 €.

Au cours de l'exercice 2012, L'AEP L'Anzinoise s'est dissoute et a validé une dévolution de patrimoine au profit de l'Association Diocésaine d'Arras. Afin de respecter la volonté des membres de cette association, les fonds issus de cette dévolution soit 55 035 € seront affectés aux projets de la paroisse Ste Thérèse.

Le 25 septembre 2018, l'association dénommée AEP LA SAINT-VENANTAISE s'est dissoute et a validé une dévolution de patrimoine au profit de l'Association Diocésaine d'Arras. L'immeuble évalué pour 160 000 € sera pendant une période de vingt (20) années, exclusivement affecté aux besoins de la paroisse "Saint Jean XXIII".

Le 14 octobre 2024 est acté la dévolution à l'Association Diocésaine d'Arras du patrimoine de l'association du Sacré Cœur de Vendin le Vieil. La propriété d'un immeuble évalué à 170 000 € est transmise, cet immeuble doit être utilisé pour les besoins de la pastorale locale de la paroisse Saint Pierre et Saint Paul de Wingles.

Donation :

Au cours de l'exercice 2012, l'Association Diocésaine d'Arras a reçu par donation un bâtiment à Arques d'une valeur de 230 000 € à charge de respecter les engagements pris dans le cadre du prêt à usage expirant le 26 septembre 2042 ou à la dissolution de l'association bénéficiaire de ce prêt. Ce prêt à usage est consenti à l'Association solidarité St Vincent de Paul dans le cadre de son activité d'aide aux démunis.

En date du 29 décembre 2023, l'Association Diocésaine d'Arras a reçu de la Communauté des Carmélites de Saint Martin Boulogne par donation un bâtiment situé à Saint Martin Boulogne d'une valeur de 850 000 €.

A charge pour l'Association Diocésaine d'Arras :

- D'accorder un droit d'usage et d'habitation dans les lieux aux quatre sœurs de la communauté et d'assurer le suivi social et financiers des sœurs,
- De donner en bail emphytéotique pour 50 ans l'ensemble immobilier à l'association Stella Maris – Village Saint Joseph

Fonds SELAM :

Le Conseil Diocésain pour les Affaires Economique (CDAE) a décidé dans sa séance du 18 janvier 2022 de participer à hauteur de 500 K€ au fonds SELAM. Sur l'exercice 2022, 250 K€ avaient été versés, sur l'exercice 2023 250 K€ avaient été versés. Sur l'exercice 2025, une nouvelle contribution a été versée à hauteur de 214 K€.

8.1.2 Engagements reçus

	Montant en Euros
Plafonds des découverts autorisés	
Total avals et cautions	
Legs nets à réaliser compte 191	440 015 €
Legs acceptés en attente de délivrance	62 610 €
Assurances vie à recevoir	373 612 €
Autres engagements reçus	876 237 €
Legs nets à réaliser	
Total	876 237 €

Baux emphytéotiques :

- Avec la SCI IDA concernant une maison située à Arras au 4 rue des Fours pour une durée de 18 ans (du 01/05/2005 au 30/04/2023) contre une redevance de 10 000 € et l'engagement de réhabiliter ces bâtiments. Le bail a été renouvelé le 28 avril 2023 pour une durée de 18 ans, soit jusqu'au 30 avril 2041, pour une redevance annuelle de 10 000 €.
- Avec la SCI IDA concernant une maison située à Arras au 22 rue Georges Auphelle, une maison située à Sainte Catherine place de l'abbé mersanne et un ensemble immobilier dénommé résidence de l'Arsenal, situé à Hesdin au JO et 12 rue de l'Arsenal pour une durée de 18 ans (du 01/01/2011 au 31/12/2029) contre une redevance de 10 000 € et l'engagement de réhabiliter ces bâtiments.
- Avec l'association Stella-Maris – Village Saint Joseph concernant l'ensemble immobilier situé à l'angle des rues Malborough et du Denacre à Saint Martin Boulogne pour une durée de 50 ans (du 29/12/2023 au 28/12/2073) contre une redevance de 1 000 € par an et l'engagement de réhabiliter et de maintenir en l'état ces bâtiments.

8.2 *Détail des legs, donations et assurances-vie*

	Exercice 2025	Exercice 2024
Montant perçu au titre d'assurances-vie	147 394 €	724 304 €
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	1 319 384 €	1 104 616 €
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	446 253 €	102 898 €
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donation.	886 036 €	181 146 €
Total produits	2 799 067 €	2 112 964 €
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	425 031 €	119 681 €
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	4 028 €	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	302 153 €	940 027 €
Total charges	731 212 €	1 059 708 €
Total	2 067 855 €	1 053 256 €



Bilan Actif

ASSOCIATION DIOCESAINE D'ARRAS

Actif		Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	114 931	114 931		
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	114 931	114 931		
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	1 214 549		1 214 549	1 222 633
	Constructions	52 569 069	29 258 856	23 310 213	22 867 351
	Inst.techniques, mat.out.industriels	4 628 096	3 825 928	802 168	684 185
Actif circulant	Immobilisations financières ⁽²⁾				
	Immobilisations corporelles en cours	80 841		80 841	862 831
	Avances et acomptes	48 997		48 997	54 085
	TOTAL	58 541 553	33 084 784	25 456 769	25 691 088
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	204 639		204 639	140 804
	Participations et créances rattachées	673 501	522 910	150 591	136 419
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	224 261		224 261	263 644
	Autres	10 768		10 768	11 145
	TOTAL	908 532	522 910	385 622	411 209
	Total I	59 769 655	33 722 625	26 047 030	26 243 101
Actif circulant	Stocks et en cours	50 995		50 995	52 974
	Créances ⁽³⁾				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	260 468	29 589	230 878	388 097
	Créances reçues par legs ou donations	820 158		820 158	127 480
	Autres	359 177		359 177	214 940
	TOTAL	1 439 803	29 589	1 410 214	730 518
	Divers				
	Valeurs mobilières de placement	36 291 791	480 147	35 811 644	32 023 741
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	6 395 898		6 395 898	7 271 016
	Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	118 203		118 203	66 033
	Total II	44 296 692	509 736	43 786 956	40 144 284
Frais d'émission des emprunts III					
Primes de remboursement des emprunts IV					
Ecart de conversion Actif V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		104 066 348	34 232 361	69 833 986	66 387 386
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				

valide à partir du 14/06/2025 15:11:33

ASSOCIATION DIOCESAINE D'ARRAS

Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	3 817 010	3 817 010
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres	33 262 510	33 224 818
	Report à nouveau	9 630 335	9 940 869
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	2 585 827	-272 841
	Situation nette (sous-total)	49 295 683	46 709 856
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total I		49 295 683	46 709 856
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 023 897	265 016
	Fonds dédiés	1 981 371	1 620 387
	Total II	3 005 268	1 885 404
Provisions	Provisions pour risques	2 787 676	2 871 928
	Provisions pour charges		
	Total III	2 787 676	2 871 928
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	6 450 410	5 895 914
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	583 221	574 000
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	454 425	447 797
	Dettes des legs ou donations	1 898	6 440
	Dettes fiscales et sociales	421 297	440 953
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	50 677	181 352
	Autres dettes	6 772 796	7 365 879
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	10 631	7 859
Total IV		14 745 358	14 920 197
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		69 833 986	66 387 386
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	49 906	5 392
	(2) Dont emprunts participatifs		

ASSOCIATION DIOCESAINE D'ARRAS

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	303 432	304 428
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	3 092 188	2 924 244
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	57 343	32 466
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	5 315 804	4 919 955
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie	1 053 255	2 045 706
	Contributions financières	211 358	82 352
Charges d'exploitation	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	686 393	550 995
	Utilisations des fonds dédiés	142 544	110 866
	Autres produits	3 111 711	2 823 713
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	13 974 033	13 794 728
	Achats de marchandises	306 373	326 065
	Variation de stocks	-6 012	
	Autres achats et charges externes (1)	7 757 171	7 304 478
	Aides financières	1 563 801	1 644 637
	Impôts, taxes et versements assimilés	522 680	561 451
	Salaires et traitements	2 140 122	2 246 250
	Charges sociales	1 217 289	1 247 676
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 773 868	1 798 878
	Dotations aux provisions	67 375	343 256
	Reports en fonds dédiés	503 527	170 795
	Autres charges	263 551	310 591
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	16 109 747	15 954 080
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	-2 135 714	-2 159 352

ASSOCIATION DIOCESAINE D'ARRAS

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	3 161	3 753
	Autres intérêts et produits assimilés	282 034	391 194
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	607 745	1 765 712
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 014 366	987 697
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	2 907 308	3 148 357
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	523 733	680 248
	Intérêts et charges assimilées	60 117	70 719
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	142 974	968 688
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	726 825	1 719 656
	2. Résultat financier (III-IV)	2 180 483	1 428 700
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	44 769	-730 652
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	713 443	398 164
	Sur opérations en capital	2 311 800	789 735
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	3 025 243	1 187 899
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	163 696	248 610
	Sur opérations en capital	221 432	391 613
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	385 128	640 223
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)	2 640 114	547 675
	Participation des salariés aux résultats VII		
	Impôts sur les bénéfices VIII	99 056	89 865
	Total des produits (I + III + V)	19 906 585	18 130 985
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	17 320 757	18 403 826
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	2 585 827	-272 841
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total			